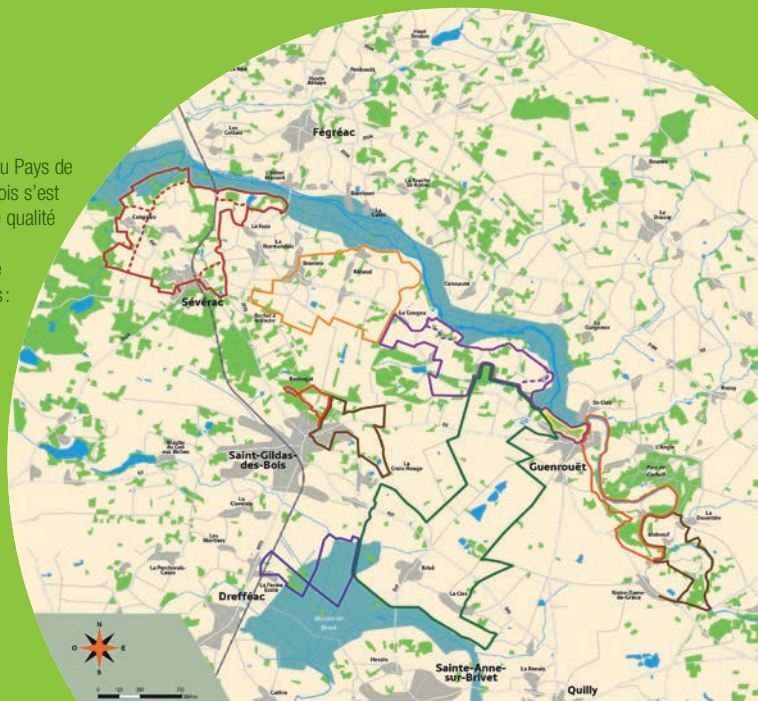


## Information

La Communauté de communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois s'est attachée à respecter la démarche qualité préconisée par le Conseil général pour vous proposer 28 circuits de randonnée répartis sur 3 secteurs : Canal, Brière et Brivet



## Secteur Canal : Sévérac - Saint-Gildas-des-Bois - Guenrouët

## Pour aller plus loin

Vous pouvez prolonger cette balade en parcourant le :  
- Circuit de Saint-Nervin (12,5 km)

## Le bon randonneur

Respectons les espaces naturels et protégés  
Restons sur les sentiers balisés  
Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchets  
Respectons la flore  
Respectons la faune sauvage et la tranquillité des troupeaux  
Respectons le code de la route  
Gardons les chiens en laisse  
Réfermons les clôtures et les barrières



Chapelle de Madoux

Cécil Picot - maire de Sévérac



## Marais et châteaux Sévérac



16,5 km



4 h 00



De novembre à mai



variante à emprunter de novembre à mai



variante pour cavaliers et VTTistes



Parking de la pharmacie

### Accès

dans le bourg de Sévérac,  
rue des Landes du bourg.



**Office de Tourisme du Pays de Pont-Château/St-Gildas-des-Bois**  
17 rue des Forges  
44530 Saint-Gildas-des-Bois  
02 40 01 40 10  
[www.pontchateau-saintgildasdesbois.com](http://www.pontchateau-saintgildasdesbois.com)  
[otsi@cc-paysdepontchateau.fr](mailto:otsi@cc-paysdepontchateau.fr)



## À voir en chemin...

### Astronomie

Qui n'a jamais rêvé de voyager de planète en planète? En 2009, à l'occasion de l'Année Mondiale de l'Astronomie, l'association Voyager 3 astronomie a mis en place une maquette réaliste permettant d'effectuer un tel voyage... tout en restant confortablement sur terre. L'observatoire Bretagne Atlantique, localisé à Sévérac et équipé d'une coupole de 5 mètres, définit le centre du système solaire. Les planètes sont placées en respectant les distances par rapport à notre étoile. De cette façon, les planètes telluriques, de nature similaire à la Terre, sont localisées dans le bourg de la commune. À Sévérac, partez à la recherche de Mercure, Vénus, la Terre, Mars et Jupiter. Puis éloignez-vous de quelques kilomètres pour voir Saturne à Saint-Gildas-des-Bois, Uranus à Missillac et Neptune à Crossac.

### Les marais

Les marais de l'Isac observent une meilleure régulation depuis la création du barrage d'Arzal en 1970. Les crues recouvrent les prés humides moins souvent et moins longtemps. Le paysage observé correspond à une zone exploitée suivant des techniques agricoles dites extensives. Les prairies humides sont exploitées pour le foin et le pâturage.

### La chapelle de Madoux

Cette chapelle a été construite à l'initiative du recteur de la paroisse, Antoine Picot. Elle est bénie à l'issue d'une mission à une époque où le village de Madoux est considéré par le recteur comme le plus chrétien de la paroisse. Le sol de l'édifice est composé de larges plaques en ardoises et le mobilier du sanctuaire renferme un autel de style baroque. L'ensemble est éclairé par deux vitraux qui représentent une prédication en 1695 et l'exécution, le 18 mai 1793, de Joseph Besnié, maire de la commune. Ce dernier favorable aux prêtres réfractaires est dénoncé comme un royaliste. En 1793, un commissaire de la République vient au village et découvre les actes de baptêmes légalisés alors que les Sévéracais n'ont aucun prêtre assermenté. Le maire est alors emmené en prison à Nantes et condamné à mort.

### Limite régionale

Lorsque vous franchirez le petit pont de la Barbotte, vous changerez de département mais aussi de région. D'un côté la Bretagne représentée par le département du Morbihan et de l'autre les Pays de la Loire et le département de la Loire-Atlantique. Poursuivez votre chemin jusqu'au magnifique étang de ty ar melun dit étang de Chesnin qui était autrefois une carrière de schiste ardoisier.



Bretagne Plein Sud  
La Baule - Presqu'île de Guérande





16,5 km



4h00



Crédit photos: G.P.256

## Suivez le guide

**R** Au parking de la pharmacie, tournez à gauche puis prenez le sentier du pré muré. Au bout du chemin, tournez à gauche puis continuez tout droit dans le chemin. Tournez à droite, passez devant la coupole et continuez votre parcours sur le sentier enherbé.

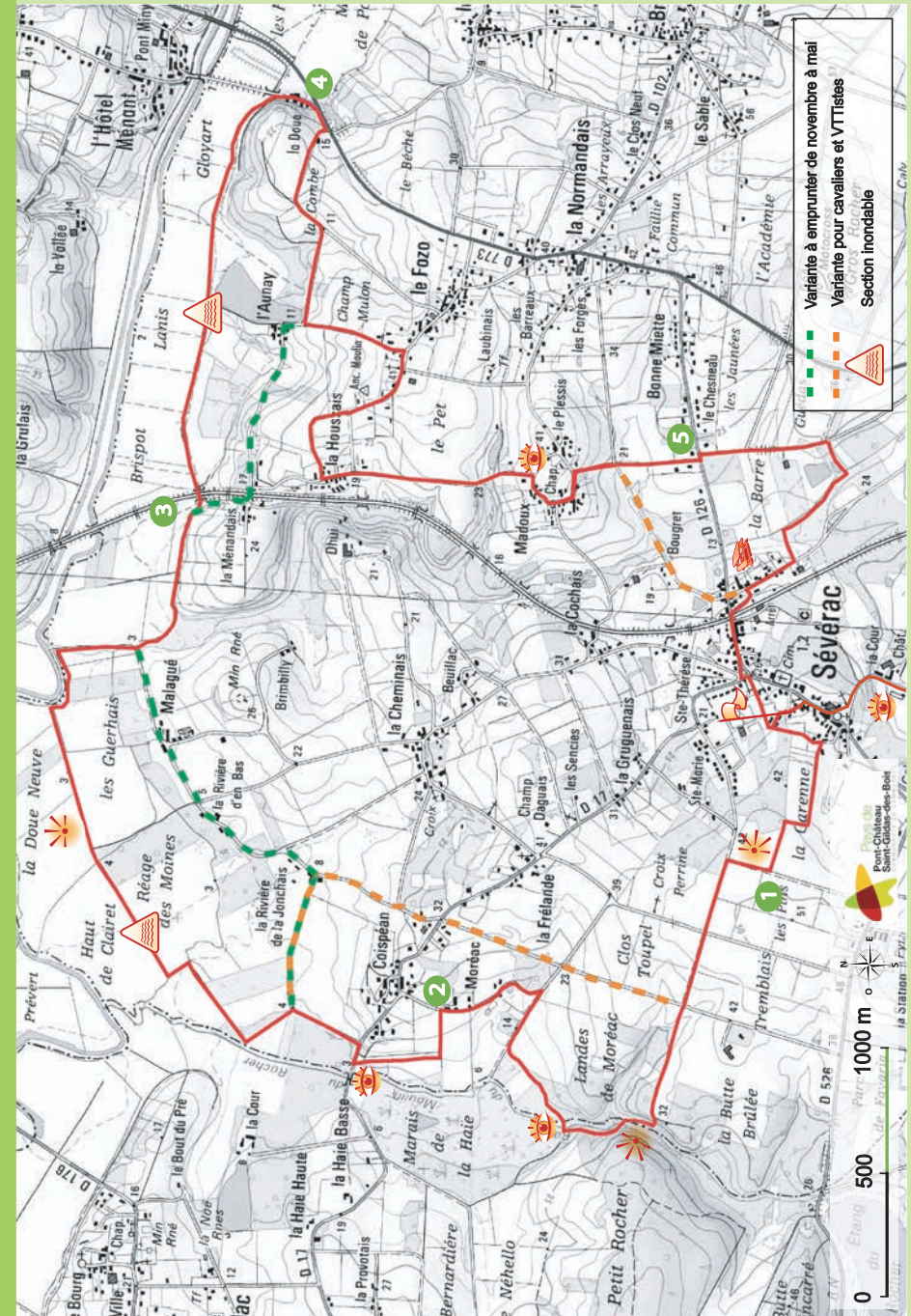
- 1 Tournez à droite puis à gauche. Continuez tout droit et traversez par 2 fois la route. Au bout du chemin, passez les barrières puis prenez le sentier qui descend vers l'étang. Passez devant la maison puis au pont de la Barbotte, tournez à droite. Continuez sur ce sentier jusqu'à la route où vous tournerez à gauche.
- 2 Tournez à gauche et empruntez le chemin entre les clôtures. Passez les barrières en prenant soin de bien refermer les portillons après votre passage. Au bout du chemin tournez à droite puis de nouveau à droite à la route. Tournez tout de suite à gauche pour reprendre un large chemin. Avant le virage, prenez le sentier enherbé sur votre gauche puis continuez sur le chemin.
- 3 Tournez à gauche afin de passer sous le pont de la voie de chemin de fer. Continuez sur ce chemin dans les marais.
- 4 À la sortie du chemin, continuez tout droit sur la route. Au stop, tournez à droite, continuez sur cette route avant de tourner à nouveau à droite. Au village de l'Aunay, tournez à gauche puis bifurquez vers la droite pour voir le moulin. Traversez le village de la Houssais et continuez votre chemin tout droit. À l'intersection, bifurquez vers la droite. Passez devant la chapelle puis continuez votre route jusqu'à la route départementale.
- 5 Traversez pour regagner la route située en face. Tournez à droite, empruntez la petite passerelle et entrez dans le sous-bois. Suivez le chemin puis à la route, tournez à droite. Prenez la route sur votre gauche puis tout de suite à droite pour rejoindre la route départementale. Tournez à gauche et cheminez sur cette route pour regagner le point de départ en empruntant les trottoirs.

## Balisateur

- Continuité du sentier
- Tournez à droite
- Tournez à gauche
- Mauvaise direction

## Légende

- Départ
- Point de vue
- Aire de pique-nique
- Site touristique/Patrimoine



Échelle de scan 250% © IGN - 2014 - Autorisation n°4014.66 - Origine G256 - S8, Juin 2014 - Reproduction interdite